



Obligé de se soigner ?

Venez en parler, avec nous et entre vous.

S'informer, échanger, écouter.
Participer à nos séances thématiques, animées par deux professionnels du champ de l'addictologie.

Le CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) permet à toute personne présentant une addiction à une substance licite ou illicite, ou a un comportement, d'être soutenue et accompagnée dans son cheminement. Qu'elle vise la stabilisation, la diminution ou l'arrêt, des consommations.

Modalités de prise en charge en obligation de soins

Il appartient à la personne condamnée d'appeler le CSAPA ALT afin de s'inscrire à une des sessions proposées. Chaque session est composée de trois séances collectives obligatoires. A l'issue de ces trois séances une attestation de participation est remise. Un bilan individuel est effectué avec un des professionnels pour déterminer la poursuite ou non de l'accompagnement dans les soins au sein du CSAPA.

RENSEIGNEMENT

Centre d'accueil et de soin

11 rue Louis Appfel

67000 STRASBOURG

03 88 35 61 86

contact@alt-67.org

